

# Documentaire et cotisations RAAP

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, les productions d'œuvres documentaires ont l'obligation de précompter et de prendre en charge partiellement la cotisation RAAP des auteurs avec lesquels ils sont en contrat.

A ce jour sont concernés les réalisateurs et les auteurs de documentaire.

Vous trouverez toutes les informations utiles en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.ircec.fr/actualite/audiovisuel-nouveau-precompte-producteur/>

## Quel taux ?

Le taux de la cotisation RAAP est de 8% (6% à la charge de l'auteur et 2% à la charge du diffuseur)

## Certification de non précompte

C'est le producteur de documentaire qui a la charge de communiquer cette attestation à l'auteur concerné.

L'auteur dispose de 15 jours pour retourner (ou non) son attestation de non précompte au producteur. Au-delà de ce délai, le producteur devra précompter et prendre en charge 25% de la cotisation RAAP.

L'attestation de non précompte doit être renouvelée chaque année, à chaque déclaration, pour chaque producteur. Le producteur doit en transmettre une copie à l'IRCEC.

L'attestation de non précompte est disponible sur le site de l'IRCEC dans l'espace producteur.

## Comment faire dans Studio ?

Nous avons créé une nouvelle rubrique qui permet d'activer la retraite RAAP pour les documentaires.

Au moment d'établir le décompte de l'auteur, saisissez 1 dans le module **229701 « Active retraite documentaire »**

The screenshot shows the Studio software interface for a contract. The main table lists modules with the following data:

Module	Libellé	Nombre/Base	Taux	Heures Payées	Section	Budget	Préf
229701	Active retraite documentaire		1,00				
229801	Annule Retraite Auteur						
229900	Cotise Maison des Artistes						
230100	Avance						

En cas de non précompte, il suffit de mettre le chiffre 1 dans le module **229801 « Annule retraite auteur »**

The screenshot shows the Studio software interface for a contract, similar to the previous one. The main table lists modules with the following data:

Module	Libellé	Nombre/Base	Taux	Heures Payées	Section	Budget	Préf
229701	Auteur totalisant 120000 points						
229801	Annule Retraite Auteur		1,00				
229900	Cotise Maison des Artistes						
230100	Avance						